

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 4 août 2025 - 1,50 €

N° 147

Visitez l'Écosse (Visit Scotland)

Entre le 25 et le 29 juillet, vous aviez une chance d'apercevoir Donald Trump en personne, Écossais par sa mère, Mary Anne MacLeod, née en 1912 près de Stornoway, dans l'île de Lewis, une des Hébrides occidentales, émigrée aux États-Unis en 1929. Son fils a donné son nom au nouveau complexe hôtelier et au golf qu'il a inauguré le 28 juillet à une quinzaine de kilomètres au nord d'Aberdeen, Menie house, à Balmedie, en présence du Premier ministre britannique, Keir Starmer, et du Premier écossais, John Swinney.

Ces deux derniers avaient été des soutiens de sa concurrente démocrate Kamala Harris, mais il ne leur en a pas tenu rigueur. Trump ne revendique pas l'Écosse, à l'inverse du Canada et du Groenland, car il se considère ici chez lui. Il avait acquis cette propriété dès 2006, l'année de la sortie en salles du célèbre film *Le dernier roi d'Écosse* inspiré de la vie du potentat ougandais Idi Amin Dada par Giles Foley. Il possède désormais quatre golfs à dix-huit trous parmi les meilleurs au monde, deux à Balmedie, deux à Turnberry, à quatre-vingt kilomètres au sud-ouest de Glasgow.

Dans ce second centre, plus fonctionnel, il a construit un immense hall de réception (Ball room) où il a reconstitué la scène médiatique du bureau ovale de la Maison Blanche. Il y a ridiculisé

tour à tour le dimanche la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le lundi, Keir Starmer lui-même devenu le commensal du seigneur du lieu alors même qu'il était théoriquement chez lui. Ces golfs ne bénéficient pas de l'extraterritorialité, la croix de Saint-André continue d'y flotter et non la bannière étoilée, car la Trump internatio-

nal Golf Scotland, propriété de ses fils, a obtenu par une faveur insigne d'être inscrite au registre héraldique écossais avec son blason couronné d'un lion et la devise : « Nunquam Concedere » (Ne jamais rien céder).

Aucune des personnalités convoquées ou sommées – plutôt qu'invitées – n'a eu à parader sur le green, contrairement à l'ex-Premier



SOMMAIRE

P. 1 : Visitez l'Écosse. P. 2 : L'art du deal. P. 3 : Lectures. P. 4 : L'Europe perd – Face aux géants. P. 5 : Monnaie digitale. P. 6 : Consanguinité politique. P. 7 : Nouvelle-Calédonie : et si la solution venait de Belgique ? P. 8 : La Poste. – Isolation thermique.

■ **Tsunami** : Un séisme de magnitude 8,8 (le plus puissant en Russie depuis 73 ans) et une éruption volcanique ont été enregistrés au Kamtchatka le 30 juillet. Un tsunami dans le Pacifique s'en est ensuivi qui a touché le Japon, la Polynésie, jusqu'à l'Amérique du Sud. Bien anticipées, des vagues jusqu'à 5 mètres n'ont pas fait de trop graves dégâts. L'alerte a été levée le lendemain.

■ **Russie** : Des hackers du groupe d'opposition biélorusse Cyber Partisans BY ont revendiqué le sabotage des serveurs de la compagnie aérienne russe Aeroflot qui a dû annuler plus de 100 vols le 28 juillet.

■ **Russie** : Le président Trump a confirmé, le 3 août, que son envoyé spécial Steve Witkoff se rendait à nouveau à Moscou « mercredi ou jeudi » dans un contexte chauffé à blanc par des déclarations provocatrices de l'ancien président Daniil Medvedev auxquelles le président Trump a répondu en annonçant le redéploiement de deux sous-marins nucléaires d'attaque par les États-Unis.

■ **Ukraine** : Un scandale de corruption a été révélé le 2 août par le Bureau national anticorruption (Nabu). Il concerne notamment l'achat de drones fortement surfacturés. Un député et des militaires ont été arrêtés.

■ **États-Unis** : Un homme de 27 ans, né à Hawaï, venu du Nevada à New York d'une traite en auto, a fait un massacre par balles le 28 juillet dans une tour de Manhattan, tuant quatre personnes et en blessant quatre autres avant de se suicider. Il visait,

ministre japonais assassiné, Shinzo Abe, le seul à avoir gagné ainsi la considération de Trump. En Écosse, Trump n'a pratiqué son sport favori (20 % de son temps depuis son intronisation en janvier) qu'en famille, pour tout au plus un TV show, comme couverture d'un piège monstrueux pour une « *humiliation sans précédent* » (terme utilisé en 1905 pour le show de l'empereur allemand Guillaume II à Tanger qui entraîna la chute du ministre des Affaires étrangères français Théophile Delcassé). L'affaire de Turnberry devrait de même valoir la démission de la présidente de la Commission.

Keir Starmer, quant à lui, a bu la coupe jusqu'à la lie, à la grande honte de son épouse spectatrice silencieuse, les lèvres fermées. Il n'avait pas le même intérêt que l'Union européenne puisqu'il avait déjà obtenu dès juin au G 7 son « rabais » à 10 % des droits, *thanks to the Brexit* que Trump a soutenu dès le référendum de 2016 – il n'a toutefois pas eu l'impudence de s'afficher avec son principal artisan, Nigel Farage, dans l'opposition. Le souci immédiat de Starmer était d'obtenir du président américain un feu vert pour la reconnaissance de l'État palestinien. Un tiers des députés travaillistes et de son propre cabinet faisait pression en ce sens. Trump n'a pas donné son accord mais il l'a fielleusement laissé faire. Ventre à terre, Starmer a convoqué une réunion extraordinaire du cabinet et fait l'annonce à peine l'avion présidentiel Air Force One envolé. De la manière la plus maladroitement qui soit, en la présentant – on reconnaît la patte de Trump – comme un « deal », alors que ses partisans y voient un droit inaliénable. Sans s'en-

gager, Trump lançait ainsi un message à Netanyahu qui ne lui coûte rien, et tout en restant inébranlable, lui fournissait une merveilleuse façon d'enterrer à bon compte l'initiative française à l'ONU. Pour Starmer, Gaza valait bien sinon une messe du moins un sacrifice – inutile pourtant. Moins bien inspiré, le Premier écossais, du parti indépendantiste, se glorifiait d'avoir pu courageusement présenter au maître des lieux deux requêtes : limiter les droits de douane de 10 % sur le Scotch (un marché aux États-Unis d'1,1 milliard d'euros), et mettre fin à la famine à Gaza : Whisky et Palestine même combat.

À la veille de l'Assemblée générale des Nations Unies qui devrait voir se concrétiser les « menaces » de reconnaissance de la Palestine, Donald Trump sera de retour en grande pompe, à Windsor cette fois, du 17 au 19 septembre en visite d'État, trois ans jour pour jour après les obsèques de la reine Élisabeth II. La reine était décédée dans son château de Balmoral en Écosse à 80 kilomètres d'Aberdeen, là où le roi Charles III et la reine Camilla prennent leurs vacances. Un « stop over » de Trump avait même été envisagé par Keir Starmer, mais le Palais avait fait savoir que le roi serait au repos. De même en septembre, le Parlement de Westminster sera en congé. Il n'y aura donc pas de discours de Trump aux Lords et aux Communes.

« *Le mystère de l'île noire : une bande internationale de faux-monnayeurs sous les verrous* ». L'édition de Glasgow du *Daily reporter* figure dans la dernière planche de l'album d'Hergé : *L'île noire*. À relire sans attendre.

Dominique Decherf

L'art du deal

Après avoir humilié ses différents alliés par des droits de douane unilatéraux, le président Trump se soucie à nouveau de la guerre en Ukraine dont il avait naguère menacé de se désintéresser car ni les Ukrainiens ni les Russes ne semblaient vouloir entendre ses appels au cessez-le-feu. Le 29 juillet, il a lancé publiquement un ultimatum au président russe. Si celui-ci n'arrête pas de bombarder l'Ukraine avant 10 jours, les États-Unis prendront de nouvelles sanctions contre la Russie.

Il ne s'agit que de taxes douanières, comme celles visant les Européens, mais qui pourraient cette fois-ci viser les pays tiers importateurs de pétrole russe. Ce pétrole est actuellement acheté, à bas prix, par la Chine et l'Inde. Ce dernier pays, déjà frappé par Trump de taxes douanières à 30 %, importe 35 % du pétrole brut dont il a besoin de Russie, pays auquel il achète également pour 80 millions de dollars d'armes diverses par an. Le pétrole russe est livré par oléoduc, navires pétroliers sous pavillons de complaisance ou même sans pavillon du tout, et par l'entremise des pays d'Asie centrale ex-soviétiques qui revendent à qui veut (y compris aux pays d'union européenne) du gaz et du pétrole en partie extraits sur place et en partie importés de Russie sans qu'on puisse rien vérifier...

On sait, depuis Napoléon Ier au moins, que le blocus est une arme de guerre le plus souvent contre-productive. Les différents embargos frappant Cuba, l'Afrique du Sud, l'Irak ou la Libye ou encore l'Iran, pour ne pas parler de la Corée du Nord, n'ont

semble-t-il, la Ligue professionnelle de football américain. Il s'agirait de la 254e « tuerie de masse » de l'année aux États-Unis.

■ **États-Unis** : Les droits de douane de 15 % infligés à l'Union européenne sont entrés en vigueur le 7 août. 93 pays sont touchés à la même date par des taxes différentes en fonction de leur excédent commercial (ou de leur déficit) avec les États-Unis ou pour des motifs purement politiques. La Chine est à 55 % en attendant une négociation devant se terminer le 12 juin, le Brésil est à 50 % par mesure de rétorsion à propos des poursuites judiciaires contre l'ancien président Bolsonaro. Le Laos à 40 %. Pour la Suisse c'est 39 % (mais les exportations de 17 entreprises pharmaceutiques suisses ne le sont qu'à 15 % jusqu'au 29 septembre, à charge pour elles de faire, avant cette date, des propositions pour aligner leurs prix aux États-Unis sur ceux pratiqués en Suisse où ils sont fixés par le gouvernement...) et le Canada 35 % (mais l'accord de libre-échange trilatéral entre Canada, USA et Mexique protège un certain nombre d'échanges). La Serbie est à 35 %, mais la Bosnie-Herzégovine à 30 % tout comme l'Afrique du Sud. L'Algérie et la Libye sont à 30 % (sauf les produits pétroliers qui constituent l'essentiel de leurs exportations) mais la Tunisie à 25 % (ce qui met en péril son huile d'olive) et le Maroc (en grand déficit commercial avec les États-Unis) reste à 10 %. L'Inde est à 25 % en attendant une augmentation salée pour sanctionner ses importations de pétrole russe. Le Vietnam et Taïwan sont à 20 %, les Philippines et la



PRIX ESSAI FRANCE TÉLÉVISIONS

Betsy

De l'arrière grand-mère, personne ne parle, ou du bout des lèvres. Pour tous, elle est Betsy, « la folle », la schizophrène cloîtrée en hôpital psychiatrique, celle avec un trou de part et d'autre du crâne, le résultat d'une lobotomie sauvage. Fragilisée dans sa vie privée, Adèle Yon craint d'être atteinte du même mal.

Alors elle se lance dans une recherche frénétique, interroge les témoins, consulte la correspondance familiale et les archives médicales, et c'est le martyr d'Elisabeth, son aïeule, la sacrifiée, qui resurgit. Cet ouvrage poignant sur la mémoire et la transmission a reçu plusieurs prix littéraires.

« Shalimar le clown », Salman Rus « Mon vrai nom est Elisabeth », Adèle Yon, éditions du sous-sol, 400 p., 22 €.

NOUVELLES

En quête d'un foyer

Dans ce recueil de douze nouvelles, Ben Shattuck chante sa Nouvelle-Angle-



terre natale, ses habitants et son histoire. Chaque récit entraîne le suivant, alternant passé et présent, mais tous ont en commun l'amour, impossible ou brisé, la faute aux conventions sociales ou au destin souvent cruel.

Il en va ainsi de David et Lionel qui parcourt le pays pour collecter des chansons traditionnelles ou de Hope, mère coupable, qui croit voir dans un garçonnet le fils qu'elle a abandonné.

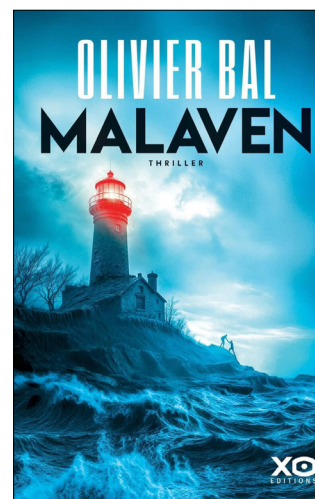
« La forme et la couleur des sons », Ben Shattuck, Albin Michel, 384 p., 23,90 €.

THRILLER

L'île maudite

1987. L'île bretonne de Malaven ne répond plus. La gendarmerie maritime trouvera tous les habitants noyés, mais est-ce la faute de la tempête ? 2007. Un obscur écrivain a acheté l'île pour la rénover et invite quatre amis qui y vivaient avant le drame ; à l'époque, ils étaient adolescents.

Rapidement, le piège se referme sur eux. Pour survivre, ils devront accorder leurs souvenirs et reconstituer les événements qui ont précédé la tragédie. Olivier



Bal construit une spirale infernale.

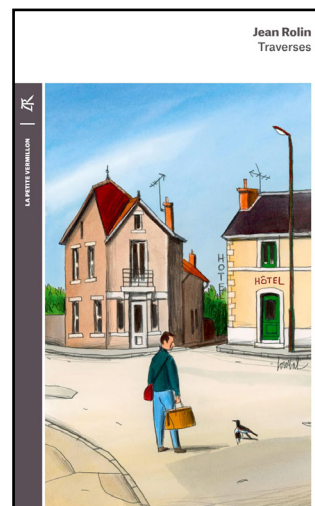
« Malaven », Olivier Bal, XO éditions, 462 p., 21,90 €.

VOYAGE

Paysages

Prenez la route avec Jean Rolin. Ici pas de circuit organisé mais un vagabondage au gré des humeurs et des coups de tête. Comme souvent, ses livres sont des carnets de voyage qui décrivent la France de la périphérie. Bordeaux, Marseille, Longwy... d'hôtels en cafés, l'écrivain sillonne les villes industrielles confrontées à la mondialisation.

« Traverses », Jean Rolin, La Table Ronde, coll. La Petite Vermillon, 144 p., 7,80 €.



Thaïlande à 19 %, le Nicaragua à 18 %. La plupart des pays d'Afrique Noire sont à 15 %. Des pays comme le Cambodge, l'Afghanistan ou la Corée du Nord sont également taxés à 15 %, ce qui reste assez théorique.

Le Royaume-Uni demeure à 10 %. L'Australie attend de savoir à quelle sauce elle va être mangée.

Le dollar valait 0,86 euro le 2 août, un niveau historiquement faible qui risque de pénaliser encore plus les importations américaines et aussi de réorienter le taux d'inflation américain à la hausse (il était autour de 2,7 % en juin avec une prévision de 3 % pour l'année). La directrice du Bureau fédéral des statistiques a été renvoyée sur demande du président Trump pour avoir révisé à la baisse le nombre annoncé précédemment des créations d'emplois : 19 000 en mai et seulement 14 000 en juin.

■ **Suisse** : Selon la Radio Télévision suisse (RTS), le 3 août, un récent appel téléphonique de 30 minutes au président Trump de la part de Karin Keller-Sutter, présidente de la Confédération suisse, a tourné au dialogue de sourds jusqu'à ce qu'elle reçoive un SMS d'un proche de Trump lui recommandant de mettre fin à la conversation pour éviter un incident.

■ **Arabie saoudite** : Le Royaume a déjà procédé à 217 exécutions capitales depuis janvier (338 en 2024). 140 exécutés seraient des trafiquants de drogue dont de nombreux étrangers (Pakistanaï, Iraniens...) impliqués dans la revente de pilules de captagon, l'amphétamine qui faisait la fortune du clan Assad en Syrie.

jamais produit les effets escomptés. Quant à forcer la main de la Chine et de l'Inde en même temps, le président Trump ne présume-t-il pas de sa force ? D'autant plus qu'il se met à dos l'Amérique du Sud par sa même guerre des tarifs douaniers. Le Brésil écope d'un 50 % excessivement punitif, qui aurait pour motif les avanies judiciaires subies par l'ancien président Jair Bolsonaro...

Donald Trump a publié autrefois un manuel intitulé *The art of the deal*. Il en donne actuellement quelques illustrations majeures, qui montrent que sa conception est tout simplement celle du « bras de fer », un jeu où la force compte plus que l'intelligence tactique, jusqu'à un certain point.

Paul Chassard

L'Europe perd

Même si elle peut se rejouer de n'avoir pas subi le sort de la Suisse, taxée de droits de douane de 39 % à l'entrée sur le territoire étasunien, l'Union européenne doit reconnaître qu'un accord déséquilibré a été conclu : la majorité de ses exportations vers les États-Unis se trouveront frappées de 15 %. Le 27 juillet en effet, à l'issue d'un sommet tendu en Écosse, la présidente de la Commission européenne a choisi la conciliation, estimant qu'« un mauvais accord vaut mieux que pas d'accord du tout », voulant ainsi éviter le risque d'une guerre commerciale. Pour la France, le résultat s'apparente à un moindre mal : le secteur aéronautique – premier poste d'exportation vers les États-Unis – serait épargné, mais des incertitudes demeurent concernant le luxe et les spiritueux, des produits à forte

valeur toujours pris pour cibles lors des conflits commerciaux. Il faut noter que près de 90 % des exportations sont concentrées dans 5 800 groupes, dont seulement un tiers de grandes sociétés, ce qui fait que 1 500 entreprises françaises pourraient être touchées par l'accord.

L'ancien Premier ministre Michel Barnier n'a pas hésité à mettre en cause celle qui a traité avec Donald Trump : « Ursula von der Leyen va devoir rendre des comptes » sur ce « mauvais accord ». Son appréciation doit être relevée, car il ne se situe pas du tout en opposant politique et il a lui-même une longue carrière de négociateur, notamment au niveau européen. De son côté, l'actuel chef du gouvernement, François Bayrou, a dénoncé un « jour sombre » pour l'Europe, critiquant sa « soumission » aux exigences américaines, ajoutant même qu'« une alliance de peuples libres ne peut se plier ainsi ». Cette acceptation des diktats du président américain a été également vilipendée par beaucoup d'autres responsables, à l'extérieur comme en France, même si le chancelier allemand Friedrich Merz n'y a vu prudemment qu'une « stabilité temporaire ».

Il faut également retenir qu'Ursula von der Leyen a accepté 750 milliards de dollars d'achats d'énergie américaine et 600 milliards d'investissements outre-Atlantique. Elle s'est engagée à acquérir de « vastes montants » d'armements américains, ce qui ne va pas favoriser l'industrie de défense européenne, notamment française, sans d'ailleurs aucune assurance sur la liberté d'utilisation de ces armes.

En revanche, débarrassé des lourdeurs bruxel-

loises depuis le Brexit, le Royaume-Uni a négocié un accord commercial qui, avec 10 % de droits et des exemptions sectorielles, suscite des envieux. Londres a ainsi pu jouer sa partition en solo, avec rapidité et précision. Ce revers ravive les débats sur la souveraineté européenne : face à une Amérique qui dicte ses propres règles du jeu, l'Union européenne doit-elle revoir sa stratégie ? Au passage, s'effondre le mythe de « l'Europe-puissance » grâce à son grand marché de 420 millions de consommateurs. Elle s'est en fait une fois de plus révélée un nain politique, tandis que la technocratie bruxelloise a montré son inanité.

Jean Étèvenaux

Face aux Géants

L'accord conclu entre Donald Trump et Ursula von der Leyen en Écosse le 27 juillet a entériné la complète victoire des États-Unis dans la guerre commerciale qu'ils ont engagée avec l'Union européenne. La présidente de la Commission a accepté des droits de douane de 15 % sur les exportations venues de notre continent, elle s'est engagée à acheter pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains, d'investir massivement aux États-Unis et d'acheter de « vastes montants » d'armements américains. En revanche, les produits et services américains ne seront pas taxés.

Face au torrent d'indignation provoqué par cet accord, la Commission européenne a fait valoir qu'elle avait évité le pire, c'est-à-dire une guerre commerciale qui aurait déstabilisé les industries européennes. Cette justifica-

tion est démentie puisque les États-Unis ont déjà engagé la bataille sur le front du numérique. Leur effort principal va porter sur l'intelligence artificielle.

Il se trouve qu'un règlement européen sur l'intelligence artificielle est entré en vigueur le 2 août, les États nationaux ayant la charge de veiller à son application. Ce règlement prévoit des contrôles et des interdictions assorties de lourdes sanctions destinées à éviter l'usage abusif des systèmes d'intelligence artificielle. Or les entreprises qui exploitent ces systèmes sont généralement américaines, par exemple Gemini de Google et Grok de Twitter devenu X depuis qu'Elon Musk en a pris le contrôle.

Bien entendu, les « *Géants de la tech* » plaident pour une complète liberté d'utilisation de leurs systèmes. Google a accepté avec réticence de signer un code de bonnes pratiques mais le groupe Meta, qui possède Facebook et Instagram, s'y refuse. La Maison Blanche soutient les grands industriels de la Silicon Valley – qui se sont ralliés à Donald Trump – et fait pression sur Bruxelles. Comme la domination technologique américaine sur l'Europe occidentale est complète – on ne peut pas travailler sans Microsoft et Apple – il n'est pas sûr que le pot de terre bruxellois puisse longtemps résister au pot de fer américain.

Claudine Uzerche

Monnaie digitale ?

En 2019, en pleine épidémie de Covid-19, la Banque centrale du Brésil a permis à l'ensemble des Brésiliens d'ouvrir un compte bancaire

gratuit pour recevoir les aides promises par le gouvernement. L'année suivante elle a créé un mode de paiement instantané qui fonctionne grâce au téléphone portable. Dénommé Pix, il est gratuit pour les particuliers et coûte moins de 0,33 % des transactions pour les commerçants qui peuvent également l'utiliser pour émettre leurs factures.

Pix serait désormais utilisé par 93 % des adultes brésiliens. Il est peut-être en passe de remplacer l'argent liquide, les cartes de crédit, les virements bancaires... Ce remède étatique à l'exclusion des pauvres du système bancaire ne plaît ni aux banques, ni aux géants américains de l'Internet. Les inventeurs de systèmes de cartes de crédit physiques ou virtuelles, à débit immédiat ou différé, prépayées ou non, plus chers et plus lents que Pix et pas mieux sécurisés, y voient une menace pour leur rentabilité. Il semblerait que l'initiative brésilienne dérange également ceux pour qui l'avenir des paiements passe par les cryptomonnaies (dont un certain Donald Trump est le plus ardent défenseur).

Pix a été commenté favorablement par le prix Nobel d'économie (2008) Paul Krugman, le grand théoricien du commerce international, sur son blog *.

La Banque centrale européenne a un projet d'euro numérique dans ses cartons, qui pourrait tirer les leçons de Pix même si les situations sociales et bancaires sont très différentes. Faut-il l'accord des 27 pays membres pour tenter l'expérience ? Et qui aurait le courage d'affronter à nouveau les foudres trumpiennes ?

P. C.

* <https://paulkrugman.substack.com/p/has-brazil-invented-the-future-of>

■ **RD-Congo** : 47 personnes au moins ont été tuées à l'arme blanche ou brûlées vives par des djihadistes de la Force démocratique alliée (AFD, se revendiquant de l'État islamique), dans une église de la ville de Komanda, diocèse de Bunia, en Ituri, à l'est de la RDC. Les assaillants sont repartis par la forêt en incendiant des maisons et en prenant des otages dont des enfants. De nombreux habitants ont décidé d'aller se réfugier plus au sud dans des conditions extrêmement précaires.

■ **Colombie** : L'ancien président Alvaro Uribe a été condamné le 1er août à 12 ans d'assignation à résidence. Il était accusé de fraude procédurale et de pression sur un témoin pour échapper aux poursuites concernant ses relations avec d'anciens membres des milices paramilitaires. La Cour supérieure de Bogotá doit se prononcer avant le 16 octobre.

■ **Palestine** : Le président Macron avait annoncé le 24 janvier que, lors de la prochaine assemblée générale des Nations unies à New York, la France allait rejoindre les 148 pays qui reconnaissent un État palestinien. Il a été suivi par 14 nouveaux pays et les Premiers ministres britannique Keir Starmer, canadien Mark Carney, et portugais Luis Montenegro.

■ **Gaza** : Des largages symboliques d'aide alimentaire ont été réalisés par la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Belgique sur la bande de Gaza le 1er août. Ils sont très critiqués par les associations humanitaires qui les jugent insignifiants et dangereux.

Le 2 août le Hamas et le Jihad islamique ont publié trois vidéos sur deux otages israéliens du 7 octobre. Celle montrant Evyatar David, 24 ans, squelettique et se disant en train de creuser sa propre tombe dans un tunnel, a suscité une large réprobation internationale. Il resterait une vingtaine d'otages encore vivants. L'armée israélienne a procédé à de nouveaux bombardements le 3 août, qui auraient fait plus de 70 morts.

Une étudiante et un journaliste gazaoui récemment accueillis en France ont été rattrapés par les tweets antisémites et favorables à Hitler publiés sur leurs comptes sociaux. L'étudiante a été exclue au Qatar le 3 août.

■ **Australie** : Des rassemblements pro Palestiniens avec des dizaines de milliers de participants, Julian Assange en tête, ont eu lieu le 3 août à Sidney.

■ **Chili** : Le 31 juillet, un effondrement – dû à un événement sismique naturel ou conséquence des conditions d'exploitation par la société publique Codelco –, a touché la plus grande mine de cuivre du monde à El Teniente. Cinq mineurs se trouvaient bloqués à 1 200 m de profondeur. Le 3 août, quatre avaient été retrouvés morts. Le président du Chili, Gabriel Boric, s'est rendu sur place.

■ **Église** : Environ 900 000 jeunes catholiques, venus de 147 pays, ont pu prier avec le pape Léon XIV les 2 et 3 août sur le campus de Tor Vergata au sud-est de Rome pour le Jubilé de la jeunesse qui a lieu tous les 25 ans. En 2000, le même jubilé avait réuni 2 millions de jeunes gens autour du pape Jean-Paul II.

■ Nouvelle-Calédonie :

Le 31 juillet, l'Union calédonienne, principale composante du FLNKS, a annoncé qu'il rejetait finalement l'accord de Bougival (12 juillet) sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Manul Valls, ministre des outre-mer, a aussitôt annoncé son départ pour l'archipel.

Selon les résultats du recensement exhaustif publiés le 29 juillet par l'Insee l'archipel compte 264 596 habitants, 6 811 de moins qu'en 2019.

■ **Automobile** : François Provost, polytechnicien de 57 ans, qui était directeur des achats, a été choisi par le conseil d'administration de Renault, le 30 juillet, pour succéder à Lucas de Meo (parti chez Kering), au poste de PDG pour un mandat de quatre ans.

■ **Natation** : Aux championnats du monde de natation à Singapour, Léon Marchand, 23 ans, a battu, le 30 juillet, le record du monde du 200 m 4 nages (1 minute, 52 secondes et 69 centièmes) et s'est adjugé un troisième titre mondial en finale le 3 août sur 400 m 4 nages. Maxime Grousset (26 ans) a obtenu la médaille d'or sur 100 m papillon le 2 août... Ces victoires et d'autres de l'équipe de France aux JO de Paris et à Singapour ne déclenchent pas une vague de prise de licences sportives parmi les jeunes Français faute d'équipements, les collectivités locales abandonnant de plus en plus les piscines coûteuses à entretenir et à sécuriser et très énergivores.

■ **Cyclisme** : Le tour de France cycliste masculin

Consanguinité politique

La cooptation de la dirigeante socialiste Najat Valaud-Belkacem au sein d'une Cour des comptes truffée d'autres personnes de même sensibilité, à commencer par son premier président Pierre Moscovici, a rappelé que la haute administration servait souvent à recaser un certain nombre d'amis du pouvoir politique. Mais on doit dépasser cette péripétie, pour significative qu'elle soit, pour s'interroger sur ce qu'il faut bien dénommer le système de consanguinité politique prévalant en France. Cela va d'ailleurs au-delà de l'administration à proprement parler car il existe tout un secteur officiellement privé dans lequel les nominations politiques relèvent de la pratique habituelle.

Le président de la République, en effet, désigne un certain nombre de dirigeants des grandes entreprises publiques, voire privées, comme la SNCF, La Poste, la Société générale, le Commissariat à l'énergie atomique ou la Compagnie nationale du Rhône. Il s'agit d'une particularité française qui, par une interprétation des textes, reconnaît au chef de l'État la capacité de procéder à de telles nominations.

Deux cas de consanguinité ont été particulièrement manifestes cette année. En juin, Alexis Kohler a été porté, lorsqu'il a quitté le secrétariat général de l'Élysée où il a servi Emmanuel Macron pendant huit ans, à la tête de la banque d'affaires de la Société générale. Trois mois plus tôt, en mars, Richard Ferrand, ancien président de l'Assemblée nationale battu aux législatives de 2022, a été propulsé à la tête du Conseil

constitutionnel. Si le premier n'a pas une véritable expérience bancaire, le second n'est jamais apparu comme un spécialiste du droit ; en revanche, l'un et l'autre ont été mêlés à diverses enquêtes judiciaires.

Au-delà de ces deux exemples particuliers, on observe beaucoup d'allers-retours entre la politique, la haute administration et les grandes entreprises, publiques ou privées. Certains estiment que le phénomène s'est accru sous les deux présidences d'Emmanuel Macron. Il faut d'ailleurs sans doute rapporter cette conduite à la suppression, par le même chef d'État, des filières traditionnelles liées notamment à la diplomatie et à la préfectorale. On pratique, en revanche, des nominations « au tour extérieur », c'est-à-dire en choisissant des personnes hors des filières habituelles.

Certes, la loi du 11 octobre 2013 a créé la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie publique afin que « l'activité engagée ne compromette pas le fonctionnement normal, l'indépendance et la neutralité du service, que l'ex-responsable public ne commette pas d'infraction de prise illégale d'intérêts ». Existente aussi une pléthore de comités d'éthique, mais qui peuvent ne servir que des chambres d'enregistrement. Il faut aussi tenir compte du fait que la mondialisation et la financiarisation ont favorisé une préférence pour le court terme, avec des rémunérations élevées, tandis que le service de l'État se dégradait parce que cet État inspirait moins confiance et qu'on croyait moins aux vertus du régalién. La consanguinité politique en a profité.

Jean-Gabriel Delacour

NOUVELLE-CALÉDONIE

Et si la solution venait de Belgique !

Les accords de Bougival, pourtant soulignés comme « historiques », tant de la part du gouvernement français que de nombreux observateurs, peinent à s'imposer à la base des partis politiques néo-calédoniens, en particulier dans le camp indépendantiste.

Le projet d'État de Nouvelle-Calédonie, pourtant la proposition, à la fois la plus nouvelle et la plus significative des accords, est contesté, moins parce que le nouvel État ne disposerait pas de la pleine souveraineté, que parce qu'il serait, à l'image du territoire, un État pluri-ethnique et multi-culturel là où les indépendantistes réclament un État de Kanaky, émanation du seul peuple jugé premier de l'archipel.

Comment concilier une telle attente avec la réalité fort différente de la composition de la population néo-calédonienne et de la claire volonté exprimée par la majorité de celle-ci de demeurer dans l'ensemble français ?

L'équation pourrait paraître insoluble sauf à regarder pas loin de chez nous, chez nos voisins belges, champions du pragmatisme qui sont parvenus à forger des institutions, certes complexes, mais qui permettent une coexistence pacifique entre les Flamands et les Wallons dont les différends ne sont pourtant pas moindres que ceux entre les loyalistes et les indépendantistes néo-calédoniens. Si comparaison n'est pas raison, il y a néanmoins matière à réflexion et à inspiration. D'ailleurs, c'est la chroniqueuse belge Catherine Van Offelen

qui déplorait récemment que « les outre-mer (français) se reconnaissent au bruit qu'ils font en s'embrasant, en s'en-volant ; que se calment les fièvres et le vent, les îles re-tombent dans l'oubli ».

La Belgique est, depuis 1993, un État fédéral avec trois régions, la Flandre, la Wallonie et Bruxelles-Capitale correspondant à des États fédérés, ce qui constitue le schéma classique des États fédéraux. Mais, de sur-croît, la Belgique est dotée de trois communautés linguistiques, flamande, française (appelée aujourd'hui Wallonie-Bruxelles) et germanophone pour les quelque 60 000 Belges des cantons de l'Est détachés de l'Allemagne et rattachés à la Belgique en 1919. Comme les régions, les communautés possèdent un gouvernement et un parlement.

Tandis que l'État fédéral belge est compétent en matière de défense, de monnaie et de relations internationales, les régions, à fondement territorial, le sont sur les infrastructures et l'économie, avec une partie des missions déléguée au niveau des dix provinces (cinq en Flandre et cinq en Wallonie) et les communautés, à fondement culturel, sur les matières dites « personnalisables », à savoir l'éducation, la culture et une partie de la santé.

On voit bien la transposition qui pourrait être faite de ce cadre en Nouvelle-Calédonie. La France continuerait d'exercer la compétence de l'État fédéral, le nouvel État de Nouvelle-Calédonie prendrait la compétence des régions, les provinces resteraient en l'état tandis que seraient créées des communautés reprenant celle de leurs homologues belges.

La question se pose bien sûr

de savoir quelles communautés il faudrait instituer, sachant, qu'en l'occurrence, elles ne se feraient pas sur une base linguistique mais néanmoins culturelle. À première vue, on pourrait se contenter de deux, la communauté kanak, celle du peuple initial, et la communauté « euro-pacifique », celle des seconds arrivants, regroupant les populations originaires d'Europe et des pays ou autres territoires de l'Océan Pacifique, en particulier Wallis-et-Futuna et la Chine. Il convient également de préciser, autre élément inspirant, que dans la région de Bruxelles-Capitale qui est bilingue, chaque citoyen choisit la communauté dont il souhaite relever.

En outre, il resterait à déterminer la répartition des compétences entre l'État de Nouvelle-Calédonie, les communautés et les trois provinces.

Mais, à ce stade, l'intérêt de ce dispositif est ailleurs. Il permettrait à la communauté kanak de disposer, pour la première fois, de ses propres gouvernements et parlements, en les articulant voire en les fusionnant avec les institutions coutumières, qui seraient compétentes, en particulier, dans le domaine culturel dont on sait qu'il est au cœur de l'identité et de la revendication kanak. Et ce, sans préjudice pour l'autre communauté ni pour la France.

Les négociateurs de Bougival n'ont pas manqué, ni d'idées, ni de courage, pour avancer des propositions novatrices. Il est sans doute possible de continuer à avancer dans cette voie.

L'exemple belge constitue à la fois une référence et une opportunité même si la Belgique dispose d'un atout supplémentaire qui manque à la

France, le roi fédérateur qui permet les audaces institutionnelles sans craindre de défaire l'unité nationale.

Fabrice de Chanceuil

s'est terminé le 27 juillet sur la butte Montmartre à Paris, avec la quatrième victoire du Slovène Tadej Pogacar, 26 ans, en six participations. La Française Pauline Ferrand-Prévo, 33 ans, a remporté le tour de France femmes le 3 août à Châtel (Haute-Savoie).

■ **Saut à la perche** : Marie-Julie Bonnin, 23 ans, est restée championne de France le 2 août à Talence (4,63 m). Mais elle n'a pas battu le record de France (4,75 m) qu'elle partage avec Bérénice Petit (26 ans).

■ **Bourse** : Le CAC 40 a baissé de presque 3 % la semaine dernière en raison des résultats décevants de grandes entreprises comme Stellantis, Renault, Orange ou Carrefour, et aussi à cause de l'incertitude que font naître les droits de douane américains.

■ **Verre** : Duralex, la verrerie de La Chapelle-Saint-Mémin fondée en 1945, relancée par une partie de ses ouvriers sous forme de coopérative en juillet 2024 avec l'aide des autorités locales, prévoit un chiffre d'affaires de 31 millions d'euros en 2025, ce qui est remarquable, mais il en faudrait 35 millions pour parvenir à l'équilibre.

■ **Logement** : Au lieu de limiter les effets du Diagnostic de performances énergétiques des logements,

le gouvernement a pris le 1^{er} août un nouvel arrêté (après deux autres en juin) pour mieux contrôler les fraudes dans ce secteur (les techniciens effectuant plus de 1 000 contrôles par an seront considérés a priori comme fraudeurs).

■ **Lyon** : Le 31 juillet le Conseil d'État a rejeté les recours formés par le bar associatif du Vieux Lion et les associations du Rempart, La Traboule et Top Sport Rhône, dissous sur proposition du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin en juin 2024. Cette extrême droite lyonnaise sévirait désormais sous le nom d'Audace Lyon après avoir essayé Lyon populaire, également dissous en juin à la demande de Bruno Retailleau.

■ **Cour des comptes** : Les membres FN de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, ont saisi le Conseil d'État, pour excès de pouvoir, à propos de la nomination au tour extérieur de l'ancien ministre socialiste de l'Éducation Najat Val-laud-Belkacem comme conseiller maître à la Cour des comptes.

La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson
Siret 418 382 149 00015 Nanterre
N° TVA intracommunautaire
FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

La Poste

Il fut un temps où la Poste et ses postiers se glorifiaient de constituer un « *service public* ». Aujourd'hui elle se qualifie simplement d'« *entreprise publique* ». En fait, il s'agit d'une société anonyme à capitaux 100 % publics, détenue par deux actionnaires : l'État à hauteur de 34 % et la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 66 % ; mais il faut savoir que ladite Caisse des dépôts est étroitement contrôlée par l'État auquel elle reverse chaque année entre 2 et 2,5 milliards d'euros. En tout cas, « *le groupe La Poste a transformé son modèle stratégique en s'appuyant sur un modèle multi-activité et sur ses valeurs historiques* » ; de même, il se targue de ce que « *la proximité, le lien de confiance et le maillage territorial sont ses atouts en France et à l'international* ». En attendant la concrétisation de ces vœux pieux, l'usager s'apprête à connaître, dans cinq mois, une nouvelle hausse pour les timbres. L'affranchissement des courriers et des colis s'accroîtra en moyenne de 7,4 %. Mais, derrière ce chiffre médian, se cache une réalité que les citoyens éprouveront au quotidien, puisqu'il s'agira, en fait, de 9,35 % pour la lettre verte (de 1,39 euro aujourd'hui à 1,52 pour les plis jusqu'à 20 grammes). Cette augmentation doit être mise en parallèle avec l'inflation qui, actuellement se situe entre 1 % et 2 %. En fait, le nouveau prix du timbre ne reflète pas une urgence, mais une orientation : tirer les prix vers le haut pour engranger plus de bénéfices.

Ces mesures s'accompagnent d'une rétraction constante des missions de

la Poste. Comme le courrier n'est plus considéré comme rentable, elle en diminue la distribution (le samedi, en particulier), ferme beaucoup de recettes (avec un nombre total divisé par deux depuis 2013) et multiplie les coûts (la garde du courrier, avec un « *abonnement mobilité* », revient ainsi, pour le mettre de côté à plusieurs reprises, à 102 € par an). Surtout, elle vend toutes sortes de produits financiers, de téléphones et de gadgets qu'on trouve ailleurs.

Précy

Isolation thermique

L'Insee a donc publié (le 10 juillet) la première étude évaluant l'impact des travaux d'isolation thermique réalisés dans les maisons individuelles sur la consommation réelle d'électricité et de gaz, à partir de données issues des compteurs communicants (Linky, Gazpar) d'un échantillon d'un million de ménages.

Le moins que l'on puisse dire est que la baisse de la consommation d'énergie résultant des travaux est modeste : -5,4 % pour les logements chauffés à l'électricité et -8,9 % pour ceux chauffés au gaz. Pour les logements ayant une consommation énergétique élevée avant travaux, les gains sont plus importants : 9,2 % de consommation en moins pour l'électricité et 16,6 % pour le gaz.

En tout cas, on est loin des promesses des professionnels du secteur : les économies réalisées ne représentent que 36 % des gains estimés pour l'électricité et 47 % pour le gaz. Les ménages ayant réalisé les travaux économisent, en

moyenne, 114 € par an s'ils se chauffent à l'électricité et 91 € s'ils se chauffent au gaz. L'Insee indique dans son étude qu'il n'est « *pas possible de mettre directement en regard cette économie avec le coût des travaux pour l'ensemble des logements rénovés, car cette information n'est pas disponible pour ceux ayant bénéficié du certificat d'économie d'énergie (CEE). Elle l'est en revanche pour les ménages ayant bénéficié du dispositif MaPrimeRénov' (MPR). Dans ce cadre, les ménages chauffés à l'électricité ont réalisé, en moyenne, 14 300 € de travaux d'isolation pour économiser, en moyenne toujours, 120 € par an. Comme*

l'écrivent les auteurs de l'étude, « *Cela signifie que l'investissement nécessaire pour la réalisation des travaux n'est rentabilisé financièrement qu'à très long terme* ». C'est-à-dire un peu plus de 119 ans. Pour les ménages chauffés au gaz, le coût moyen de l'isolation a été de 13 700 € et le gain annuel moyen sur la facture est estimé à 150 €. Les travaux sont donc amortis au bout de 91 ans et quelques mois. Dans ces conditions, est-il pertinent de subventionner des travaux d'isolation thermique, qui pourraient coûter 169 milliards d'euros aux contribuables français ?

Philbert Carbon

